

- Sur ma parcelle effectivement se trouve un Dolmen. Il est très dégradé. Cependant il est en dehors du projet et ne sera pas impacté par le parc photovoltaïque.

Pour la réalisation du parc solaire 6 ha 80 de bois doit être défriché. Je suis pour ce défrichage. Il s'agit de chênes de repousse et leur diamètre est assez restreint.

Sur le site il n'y a pas de chênes très vieux. J'en connais mais au sud et en dehors de la zone du projet.

Personnellement je suis favorable à cette centrale photovoltaïque, car elle se trouvera sur le Courbe à savoir un terrain caillouteux et très marigot. En outre, je n'ai jamais vu d'animasse sur place, et je n'ai jamais vu un oiseau nicher dans cette zone.

Je vous signale que ce terrain avant moi était la propriété de mes parents. Je connais donc bien les lieux et depuis toujours.

Il est exact que sur ce site se trouve déjà divers objets et biens en fer. Tout cela m'appartient. Lorsque la centrale sera en chantier, je dois tout évacuer. Je ne laisserai rien sur place. Tout ce matériel déjà là est rentre. Il n'y a pas d'hydrocarbure quel qu'il soit.

Il y a effectivement un sentier en dessous de la carrière. Il rejoint 2 voies plus larges. Le sentier est bien sur ma propriété. Il est répertorié en tant que chemin public. Il est utilisé par les randonneurs. Je pense qu'il est nettement en dehors du projet.

*Arribé*

deuxième journée

Mercrdis 23 novembre 2022 de 13h30 à 17h00

Mme LARRIBE Jonane, Le Courbe 46400 St Jean Bazin

Depuis mon domicile je ne pense pas que j'aurais vu rien sur les panneaux. Je dois me situer à environ 300 mètres.

Pour ce projet pourquoi déboiser autant de surface. J'observe que les panneaux couvrent 3 ha 32, et qu'il est prévu de déboiser 6,80 ha sans créer la superficie de la carrière. Pourquoi déboiser autant ?

On m'a parlé d'un chemin qui traverse le site, et je ne sais pas s'il est public ou privé.